

KBC: BE38 4412 5113 5172 - BIC KREDBEBB



hatile 15-2-2.

RUE DU PARC INDUSTRIEL 29 7822 GHISLENGHIEN

VOEDERS

E.F.A.B. S.P.R.L. B.V.B.A.

TEL. 068 55 21 05 - Fax 068 55 24 81

GSM 0475 71 88 85 www.sefab-feed.eu info@sefab-feed.eu

bestelling@sefab-feed.eu commande@sefab-feed.eu

Cloet Catherine
Chemin des Fermes 1
B - 5640 SAINT-GERARD

 FACTURE
 NUMERO
 NUMERO DE CLIENT
 DATE
 NUMERO DE TVA

 2001396
 41558
 30/01/2020
 BE-0460.108.909

)E	QUANTITÉ	GENRE DES MARCHANDISE	ES TRANSPORTÉES	PRIX UNITAIRE	DÉDUCT./TONNE	MONTANT NET	TVA		
30/01/20 Livré #115348									
503		correcteur Lebrun Ph Lot 300120021 Batch 73041 0,36%P	silo	428,00 /1000KG	0,00	830,32	6%		

VOTRE FACTURE PAR E-MAIL ? => NICOLE.DEGLAS@GMAIL.COM

	1.			
Total kg	Taxable	TVA%	Total TVA	Total à payer
0 1.940	0,00	0%		880,14 EUR
0	830,32 0,00	6% 12%	<b>4</b> 9,82 0,00	
0	0,00	21%	0,00	
1.940	830.32		49.82	Date d'échéance: 30/01/20

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

<sup>1.</sup> Nos factures sont payables à Ath-Ghislenghien. Nous ne renonçons pas à ce droit, lorsque nous tirons une traite sur l'acheteur. 2. Le paiement se fait au comptant, sauf mention contraire. 3. Chaque facture impayée, même partiellement, à l'échéance fixée produira de plein droit un intérêt de 1,5% par mois écoulé ou commencé, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. 4. En cas de non paiement de la facture endéans les 30 jours de l'échéance, et sans qu'un mise en demeure ne soit nécessaire, elle sera majorée de 20%, avec un montant minimum de €25 à titre de dommages et intérêts ainsi fixés de commun accord pour le préjudice résultant de l'exécution tardive de l'obligation de paiement et ceci indépendamment des intérêts conventionnels de 1,5% par mois et de frais de justice éventuels. 5. Aucune réclamation de l'acheteur concernant la quantité ne pourra être prise en considération, si elle n'a pas êté effectuée par lettre recommandée endéans les 48 heures de la date de le présente facture. Aucune réclamation ne sera acceptée après transformation des marchandises. 6. Le délai de livraison est mentionné à titre de renseignement et ne nous engage pas, sauf stipulation contraire. 7. Le paiement de cette facture n'est pas une preuve de paiement de facture précédentes. 8. En cas de differend, seront seuls compétents les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Mons, sous le bénéfice du paiement des factures à Ath-Ghislenghien. Les dispositions éventuelles sur l'acheteur ne forment aucune dérogation à la susdite attribution de compétence. 9. Le fait de nous passer commande entraîne de plein droit de la part du client acceptation des présentes conditions générales de vente et renonciation à ses conditions d'achat.